

St Dizier Infos

Le bulletin d'information de la commune de St Dizier Leyrenne

Année 2004 Numéro 12

Octobre 2004

Sommaire :

Communauté de communes: Charte de développement du Pays Creusois	3 à 4
Au Conseil Municipal	4 à 5
Anniversaire	6
Maisons fleuries	7
Révision de la liste électorale	8
Bibliothèque	9
Vie associative, Téléthon	12
Animations	15
Commémoration, État Civil	16

Note pratique

Si vous souhaitez :

- faire paraître une annonce, un article dans le prochain numéro, si vous constatez qu'il manque des renseignements utiles, faites nous parvenir vos documents signés, **avant le 15 janvier 2005.**

- à l'adresse suivante:

St Dizier Infos
Mairie de St Dizier Leyrenne
1, rue du Colombier
23 400 St Dizier Leyrenne

- recevoir votre bulletin à une adresse extérieure à la commune, adressez-vous à la mairie en joignant à votre demande une enveloppe affranchie à 1.11 €.

EDITORIAL

Comme vous pourrez le lire en pages intérieures, le Conseil Municipal a décidé d'abroger le P.O.S. Plan d'Occupation des Sols dont elle s'était doté voici 20 ans, devenu entre-temps depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Cette décision a été prise après une longue réflexion, l'examen des changements que la loi avait produits et la mise en balance des différentes possibilités permettant de répondre aux attentes de la commune et de ses habitants.

Les POS étaient conçus pour préciser l'orientation que les municipalités souhaitaient donner à l'évolution de leur territoire, en donnant des règles claires et rigides ; inamovibles à l'origine, ils pouvaient au cours du temps subir soit des modifications partielles (procédure simplifiée permettant de redéfinir ponctuellement un tracé) soit des révisions complètes au cours desquelles on remettait tout à plat, pour redéfinir un nouveau plan d'ensemble cohérent : durée environ trois ans. Bien entendu, aucune de ces procédures n'était gratuite!

En transformant les P.O.S. en P.L.U., la loi SRU a entraîné un certain nombre de changements. Outre la nomenclature des zones qui n'est plus la même, les possibilités de modification ont été réduites, puisque la procédure simplifiée ne permet plus désormais que de transformer une zone constructible en non constructible, et en aucun cas l'inverse. Toute extension ou création de zone « urbanisable » doit passer par la révision ; la rigidité des documents d'urbanisme s'en trouve accrue, et on voit là qu'ils sont avant tout destinés aux territoires à forte pression foncière, pour éviter que les zones naturelles ne disparaissent, victimes de l'urbanisation tentaculaire à la périphérie des villes. Saint Dizier Leyrenne n'est bien sûr

Directeur de la publication:

Guillaumot Hervé

Équipe de rédaction:

Jouannet Olivier, Guillaumot Hervé, Létang Jacques, Pelège Jacques, Petit-Coulaud Joëlle, Scafone Dominique, Slaghenauffi Philippe, Virevialle Robert.

Mairie : Tel 05 55 64 40 30 / Fax 05 55 64 46 87 / e-mail : mairiesdl@wanadoo.fr

I.P.N.S.

pas dans une telle situation, et, pour prendre en compte les demandes qui nous étaient faites, nous nous apprêtons à procéder à une révision, attendant pour cela que le lotissement des Roches démarre enfin.

En examinant ces requêtes, il est apparu que la plupart d'entre elles seraient acceptées si nous étions régis par le simple R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme), c'est à dire sans P.L.U. Or, contrairement au P.O.S. qui ne pouvait pas être supprimé, il est désormais licite d'abroger un P.L.U. : cela nécessite une étude plus simple et peut aboutir en quelques mois (au lieu des 3 ans de la révision). Nous pensons ainsi que pourront être satisfaites plus rapidement (ou disons plutôt moins tardivement !) des demandes de personnes désireuses de se fixer dans notre commune.

Est-ce à dire que nous abandonnons toute idée de maîtrise de notre développement ? Clairement, non ! Et pour au moins deux raisons : la première, c'est que nous continuerons à suivre les permis de construire, et qu'il est évident que nos avis motivés par l'intérêt de la commune seront écoutés et je n'en doute pas suivis. La seconde est que la réécriture d'un PLU reste toujours possible, le travail étant le même que celui nécessité par la révision, et que nous ne manquerons pas de nous y remettre si le besoin d'un document communal d'urbanisme se faisait sentir.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long sur un sujet assez aride, mais il me semble qu'il était nécessaire d'être explicite et clair sur cette décision importante pour l'avenir de notre commune.

En vous souhaitant à tous une bonne lecture !

Le Maire, Hervé GUILLAUMOT



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h 30 à 12 h						
14 h à 16 h						

Le Maire,
M. Hervé GUILLAUMOT
assure une permanence
tous les Jedis
de 9 heures 30 à 11 heures 30.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h						
9 h à 12 h						
14 h à 16 h						

La Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère adopte la charte de développement durable du pays Sud Creusois.



Dans sa réunion du 06 septembre 2004, le Conseil Communautaire a adopté différentes mesures telles que :

1. VALIDATION DE L'ETUDE « CAMPING-CAR »

Il s'agissait d'installer sur le territoire des 5 communes suivantes :

- Bourganeuf
- Royère de Vassivière
- St Dizier Leyrenne
- St Junien la Bregère
- Montboucher



Des aires de services et de stationnement pour les camping cars (afin de faciliter la vie des touristes et réduire les problèmes environnementaux tels que les vidanges etc...).

A St Dizier Leyrenne cette aire pourrait être aménagée près du camping. Le coût global de ces aménagements estimé par la DDE serait d'environ 86 000 € HT. Toutefois le Comité Départemental du tourisme semble préconiser un seul emplacement sur le territoire communautaire.

2. REHABILITATION DE LA LANDE D'AUGEROLLES

3. AMENAGEMENT DES CHEMINS DE RANDONNEE D'INTERET

COMMUNAUTAIRE.

4. AMENAGEMENT DE L'ETANG DU BOURDEAU (St Pardoux Morterolles)

5. ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA MAISON DE MARTIN NADAUD A LA MARTINECHE

Il a en outre, par vote à bulletin secret, adopté la charte de développement du Pays Sud Creusois. (19 pour, 8 contre et 7 abstentions).

6. LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

le Pays Sud Creusois regroupe :

- 4 communautés de communes Aubusson-Felletin, Bourganeuf-Royère, C.I.A.T.E. et le Haut Pays Marchois.
- et 5 communes isolées : Thauron, La Pougé, St Pierre Bellevue, Lépinas et St Sylvain Bellegarde.

Sont donc concernées 80 communes regroupant 30 700 habitants.

Le Conseil de développement comprenant 92 personnes réparties en 4 collèges a été mis en place en mai 2004. Il a émis des propositions pour l'élaboration de la charte.

Ce document comporte 2 volets distincts :

- un état des lieux
- un texte intitulé « stratégie et mise en œuvre »

Le programme d'actions reste à définir précisément mais s'articule autour de 2 axes principaux :

1. favoriser le développement harmonieux des activités économiques,

2. optimiser la qualité de vie sur le territoire.

Pour favoriser ce développement économique, le Conseil Syndical du Pays devra :

- « répondre aux besoins spécifiques des entreprises existantes ou à créer »
- « mettre en réseau les acteurs économiques »
- « fonder le développement sur l'utilisation des ressources locales »
- « développer et améliorer l'offre touristique »

L'optimisation de la qualité de vie se fera par :

- « le développement de partenariats et l'organisation d'actions communes »
- « l'offre de services dans un souci d'équilibre et de complémentarité »
- « l'offre d'un habitat adapté et de qualité »
- « la préservation d'un environnement naturel »

Cette charte d'une durée de vie prévue pour les 10 prochaines années devra être adoptée par les 3 autres communautés de communes et par les 5 communes isolées.

Quant à sa mise en œuvre, elle sera l'affaire du CONSEIL SYNDICAL, ce dernier n'ayant qu'un rôle de coordination et d'animation, la maîtrise d'œuvre restant le problème des collectivités membres.

Au Conseil Municipal

Lotissement « des Roches »

Mise en vente de 11 lots au prix de 8,92 € le m² HT soit 10.67 € TTC

Pour tout renseignement complémentaire adressez-vous à la mairie.



	Surface	Prix TTC
Lot 1	864 m ²	9 219.56 €
Lot 2	1 227 m ²	13 093.00 €
Lot 3	1 224 m ²	13 061.00 €
Lot 4	1 201 m ²	12 815.60 €
Lot 5	1 172 m ²	12 506.10 €
Lot 6	1 095 m ²	11 684.50 €
Lot 7	1 064 m ²	11 353.70 €
Lot 8	900 m ²	9 603.70 €
Lot 9	847 m ²	9 038.10 €
Lot 10	1 182 m ²	12 612.80 €
Lot 11	1 037 m ²	11 065.60 €



Aménagement d'un accès handicapés pour la mairie, l'école et la bibliothèque

Les travaux vont débuter fin octobre. Le montant de la dépense subventionnable est de 19 004 € HT. La subvention allouée est de 9 502 € (50 %). Pendant les travaux l'entrée de la mairie se fera sur le côté du parking de l'école.

• **Cour de l'école.**

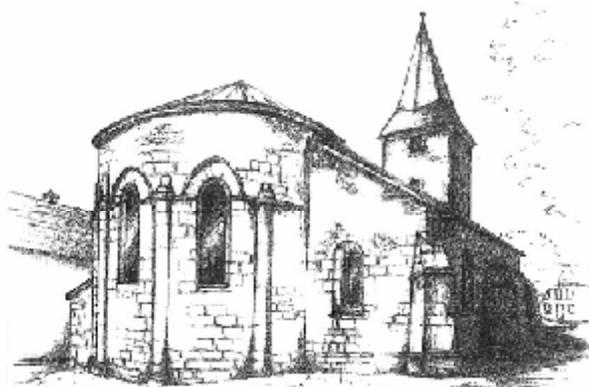
Devis pour le bitume de la cour de l'école et des toilettes publiques sur la place. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité des présents d'accepter le devis de la société COLAS pour un montant de 9 575.47 €.



• **Logiciel de facturation d'eau**

Pour faciliter et informatiser les relevés de compteurs d'eau nous avons fait l'acquisition d'un logiciel de facturation d'eau : logiciel, terminal portable, formation, récupération des données pour la somme de 5 770 € à la société ODYSSEE.





Esquisse du projet

Restauration de l'église

Le coût de la restauration de l'église est de : 249 237.35 € HT
 Pour cette opération nous bénéficions de plusieurs aides. Celle de l'état, du département et de la région, de l'association la Sauvegarde de l'Art Français et de la **Fondation du Patrimoine**. Cette dernière apportera son soutien et pour ce faire:

- Elle lancera, **prochainement une grande souscription populaire** auprès des habitants et amis de St Dizier Leyrenne, particuliers, entreprises et associations.
- Elle apportera, elle-même, une importante contribution (de 17 à 20 %) si le montant des fonds recueillis lors de la

souscription atteint 5% du montant HT des travaux.

Nous sommes tous vivement concernés par une telle opération, quelles que soient les croyances et nos pratiques, qui va permettre à chacun de nous de s'impliquer personnellement dans un édifice symbolique de notre commune tout en allégeant la charge municipale.

Les dons ouvrent des droits aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique. Un livre d'or sera ouvert à cette occasion pour répertorier tous les actes de générosité relatifs à cette opération de sauvegarde de cette église, témoin de la vie de notre village, au fil des générations.

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES NECESSAIRES EN CAS DE TRAVAUX IMMOBILIERS

En cas de réalisation de travaux immobiliers, l'administration doit s'assurer du respect des règles d'urbanisme et d'environnement. Elle exige donc qu'une demande de permis de construire soit déposée. Toutefois certains travaux en sont dispensés alors que d'autres nécessitent uniquement une déclaration préalable.

1. LE PERMIS DE CONSTRUIRE

son obtention est obligatoire si:

- vous modifiez l'aspect extérieur de votre construction
- vous changez la finalité d'un bâtiment
- vous rajoutez une surface de plus de 20 m² (N.B. Pour toute création d'une surface supérieure à 170 m² l'assistance d'un architecte est obligatoire).

La demande de permis de construire est transmise à la mairie accompagnée des plans et du descriptif des travaux.

Le maire dispose de 2 mois pour délivrer ou refuser le permis.

Pendant toute la durée des travaux, ce permis devra être affiché en mairie et sur le terrain, l'absence d'affichage étant sanctionnée par une amende de 1 500 €.

Ce permis de construire est en principe valable 2 ans, mais il peut être prolongé d'un an.

2. LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (article R 422-2 du code de l'urbanisme).

Elle est également déposée en mairie et nécessaire par exemple en cas :

- de ravalement de façade
- d'implantation d'une piscine non couverte
- de clôture d'un jardin
- d'une construction de surface inférieure à 20 m²

3. TRAVAUX NE NECESSITANT NI AUTORISATION NI INFORMATIONS EN MAIRIE.

Ce sont ceux non concernés par l'obtention d'un permis de construire ou de déclaration préalable (N.B. : **Des travaux intérieurs qui ont pour but de changer la destination d'un lieu ou de créer un niveau supplémentaire doivent être autorisés**)

Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, il faut adresser en mairie une déclaration d'achèvement des travaux.

L'administration pourra vérifier si l'implantation est conforme au permis de construire et délivrer un certificat de conformité dans les 3 mois.

P.S. : la commission communale des Impôts est intéressée par ces déclarations d'achèvement des travaux car la valeur locative de l'habitation se trouve modifiée.



Anniversaire



Extrait de l'article du journal «la montagne » : « *Champagne, petits gâteaux, cadeaux et plusieurs visites, voilà ce qui attendait Marcelle Cluzelaud, ce samedi 11 septembre dernier. 100 ans... et trois jours, car Mme Cluzelaud est née le 8 septembre 1904, à Sagnat. Mariée à un employé de la SNCF, elle a suivi son mari, au gré de ses différentes nominations, en particulier à Vichy, Bosmoreau-les-Mines et Bourganeuf. Le couple aura deux enfants. Depuis 5 ans, elle vit chez sa fille et son gendre, Gilbert Caudoux, dans le calme village de Pommier. L'environnement familial extrêmement affectif et la pureté de l'air de Pommier font que la santé de Marcelle est parfaite.* »

« *Une tension de jeune fille, pas de diabète ni cholestérol !* », s'exclame son médecin, qui n'est autre que Hervé Guillaumot, maire de St-Dizier-Leyrenne. Le fait est que cette centenaire est en pleine forme, car monter les escaliers pour rejoindre sa chambre à l'étage ne lui fait pas peur, pas plus que le Champagne et les petits fours de son anniversaire. Ce samedi, autour de la table, entourée de sa famille, de ses amis et du maire, accompagné d'une partie de son conseil municipal, elle a fêté joyeusement sa quelque 36.000^e journée en Creuse »



- INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS -

Pharmacie de St Dizier Leyrenne

Gardes du 4^{ème} trimestre

du 2 au 5 novembre 2004 inclus

du 20 au 21 novembre 2004 inclus

du 20 au 26 décembre 2004 inclus



Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 19 h
Mardi au vendredi	9h – 12h 14h – 19h
Samedi	9h- 12h30

Rappel : il est interdit de déposer des ordures ménagères aux points d'apport volontaire et des objets ou déchets encombrants suite à un déménagement, par exemple. La déchetterie intercommunale de MASBARAUD est gratuite pour les habitants de la commune. **Pour tout renseignement** : SIVOM au 05 55 64 11 00 Déchetterie 05 55 64 26 56

EDF : Réalisation de travaux d'enfouissement des lignes situées en zone boisée et amélioration de la desserte en électricité sur la région de St Dizier Leyrenne par la reconstruction en souterrain du départ HTA de St Dizier. Ces travaux permettront la dépose future de la ligne aérienne de Chatelus-St Dizier.

INFOS : Compte tenu de l'évolution des conditions climatiques, les mesures de restriction de l'usage du feu dans les bois, forêts, plantations, reboisements et landes, prises le 8 juin dernier, ont été levées par le préfet fin septembre.

Le Concours des maisons fleuries



Cette année, vous n'avez pas eu besoin de remplir un bulletin d'inscription, toutes les maisons fleuries du bourg et des villages ont été prises en compte. Les catégories étaient semblables à celles de l'an dernier. St Dizier Leyrenne est 13^{ème} de la catégorie des communes de 301 à 1000 habitants.

Concours communal :

Maison avec jardin :

1^{er} Mme et M. Cerbellaud

2^{ème} Mme et M. Bellangeon (le pont rouge)

3^{ème} ex æquo Mme et M. Faye et

Mme et M. Gros (Bourdaleix)



Fenêtres et murs :

1^{er} ex æquo Mme et M. Bouhours et Mme et M. Geissel

2^{ème} Mme Karine Rabier (Pommier)

3^{ème} Mme et M. Guerrier



Balcons et terrasses :

1^{er} Mme et M. Tieppo-Taguemount (Champroy)

2^{ème} Mme et M. Boucher (le Monteil)

3^{ème} ex æquo Mme et M. Moreau et Mme Durudaud

Décor floral installé sur la voie publique :

1^{er} chemin Faye-Bournazel

2^{ème} Mme et M. Couty

3^{ème} Mme Desmoulin



 * Rendez-vous *
 * **le vendredi 22 octobre à 18 heures** *
 * **à la mairie** *
 * pour la remise des prix du concours communal *
 * des maisons fleuries. *
 * Tous les habitants de St Dizier Leyrenne sont invités *
 * à venir féliciter les heureux lauréats autour d'un verre de l'amitié ! *

AVIS - AVIS - **Révision annuelle de la liste électorale**

Rappel

Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues dès aujourd'hui jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, **dernier délai**, EN MAIRIE, où les personnes intéressées devront se présenter à cet effet, munies de toutes pièces justificatives utiles.

Conditions à remplir pour être électeur :

- Être de nationalité française.
- Être majeur. (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février)
- N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.7 du code électoral.



En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut, soit :

- Y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le code civil.
- Y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février.
- Y être inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.
- Y exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription. Soit : la carte d'identité, le livret de famille, le permis de conduire, la carte de naturalisation etc ... (liste affichée en mairie). En outre, les électeurs devront se munir de toutes les pièces justifiant soit du domicile, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi, soit de la qualité de contribuable de la commune, soit de leur qualité de fonctionnaire public de la commune.

Le droit à inscription au titre de contribuable de la commune ne peut s'établir que par la production d'un certificat du percepteur ou de l'inspecteur des impôts.

Révision des listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union Européenne résidant en France

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France à l'élection des représentants français au parlement européen et aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

Les demandes d'inscription sur lesdites listes sont reçues du 1er septembre au 31 décembre 2004, en mairie, où les personnes intéressées doivent se présenter munies de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur.

L'intéressé conserve le libre choix de s'inscrire sur l'une ET/OU sur l'autre de ces listes complémentaires.

En ce qui concerne l'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour l'élection des représentants français au Parlement européen, l'attention des résidents communautaires doit être appelée sur le fait que leur inscription en France les prive automatiquement du droit de participer à cette même élection dans un autre État de l'Union.

Conditions à remplir pour être électeur :

- Avoir la nationalité de l'un des États de l'Union européenne autre que la France (produire une pièce d'identité du pays d'origine en cours de validité ou carte de séjour)
- Être âgé de 18 ans au plus tard le dernier jour de février.
- Attester jouir de ses droits civiques, tant en France que dans son État d'origine.

En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut:

- Y posséder son domicile.
- Ou y avoir une résidence réelle, effective et continue de 6 mois au moins à la date de clôture de la liste.
- Ou justifier de sa qualité de contribuable depuis 5 ans sans interruption. Dans ce cas, la preuve d'un domicile ou d'une résidence permanente dans une autre commune de France doit également être apportée.

A NOTER :

Nous conseillons aux jeunes ayant eu 18 ans depuis les dernières élections et ceux qui auront 18 ans avant le 31 décembre 2004 de passer en mairie pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales (l'inscription se fait généralement d'office mais ...)

Bibliothèque municipale

DES CHANGEMENTS !



Nous envisageons de modifier les horaires d'ouverture, afin de mieux vous servir.

En effet, la fréquentation est quasiment nulle le samedi matin, tout le monde étant trop occupé par les courses du début de week-end !

Voici donc notre nouveau rendez-vous :

tous les vendredis, de 18h à 20h

Bien sûr, les autres horaires restent inchangés :

tous les jeudis, de 15h à 18h

Nous vous rappelons que le fonctionnement de notre bibliothèque est entièrement fondé sur le bénévolat, mais l'univers du livre est passionnant et enrichissant.

C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel : ceux, parmi vous, qui pourront venir le vendredi aider à la gestion seront les bienvenus. Cela ne demande aucune compétence particulière, juste un peu de bonne volonté !

Vous pouvez contacter la responsable,
Catherine Laroche, au 05 55 64 45 54



Garderie Municipale

A partir de cette rentrée scolaire, Sandrine accueillera les enfants dans la salle située dans l'ancien bâtiment à côté des classes maternelles.

De plus, les enfants de l'école n'ont plus de goûter à la récréation de l'après-midi.

Nous demandons aux parents des enfants qui restent à la garderie :

- de bien vouloir donner un petit goûter.
- et de fournir une paire de pantoufles. Merci.



**Dimanche
19
Décembre
2004**

EXPOSITION

À la bibliothèque
à partir de 14 heures
Thème "Le Chocolat"

ATELIER CUISINE

À partir de 14 heures à la cantine

Venez apprendre à confectionner des truffes, bonbons, caramels et chocolats.

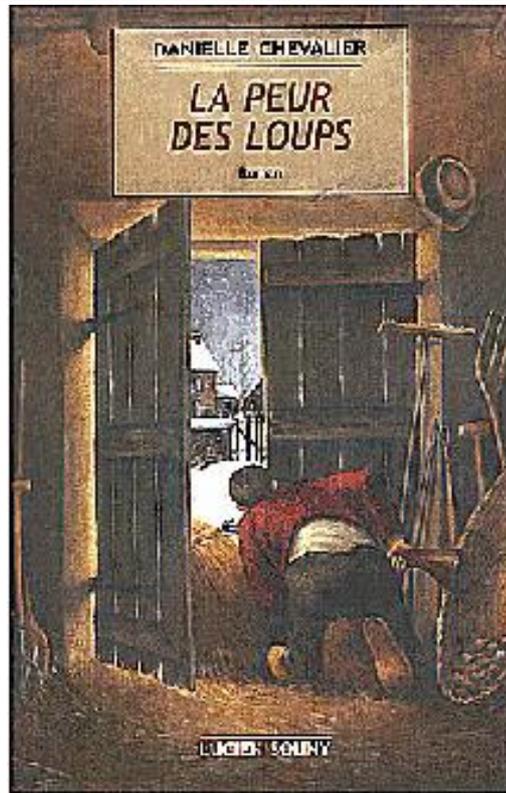
Pour cela, il faudra vous inscrire avant le 11 décembre à la bibliothèque auprès de Mme Catherine LAROCHE.

Nous vous demanderons une participation symbolique d'1 € qui vous permettra de goûter ou d'emporter vos chocolats.

Thé, café, chocolat seront servis à l'issue de cette manifestation.

Bibliographie

Dans ce roman qui réveille le passé (suite de "Les hommes de peine"), **Danielle Chevalier** peint admirablement la psychologie villageoise. Elle prend la mesure sans fin des vieilles rancœurs et montre que l'oubli n'est jamais au rendez-vous de ceux qui reviennent au pays.



En novembre 1870, après vingt ans d'absence et sans jamais avoir donné de nouvelles, Charles Verger est de retour au village de Montbaroc dans sa Combraille natale. Il y retrouve Baptiste, son frère, et fait la connaissance de sa belle-sœur et de son neveu. Il est revenu pour eux, mais surtout pour Clément, ce fils dont il a appris l'existence par Baptiste. Charles revoit aussi Auguste, son père ; retrouvailles difficiles en raison des mots que les deux hommes eurent autrefois.

Peu à peu, le bourgeois parisien que Charles est devenu, se nourrit des amitiés de village et redécouvre la nature.

L'hiver arrive. La neige recouvre le pays, le rendant plus secret, plus inquiétant encore, d'autant que les loups se rapprochent et que la peur gagne les foyers. La rumeur villageoise parle également d'un inconnu qui rôde, un vagabond qui semble épier quelqu'un.

Un soir, sur le chemin de l'auberge...

Editions Lucien Souny
Le Puy Fraud
87260 SAINT-PAUL

Pour les libraires : De Borée Diffusion
Diffusion Paris : Soleils Diffusion

VIE ASSOCIATIVE

Dates	Activités	Lieu
Dimanche 17 octobre	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Dimanche 24 octobre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 30 octobre	<i>Comité des fêtes</i> : Soirée déguisée d'Halloween 17h défilé dans les rues 20h repas et animation musicale	Salle des fêtes
Dimanche 7 novembre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 13 novembre	<i>Fils d'Argent</i> : Théâtre	Salle des fêtes
Samedi 20 novembre	CEL : Sortie patinoire	
Dimanche 28 novembre	<i>Fils d'Argent</i> : Repas	Salle des Fêtes
Vendredi 3 et samedi 4 décembre	Téléthon	Salle des fêtes
Dimanche 19 décembre	<i>Animation bibliothèque:</i> Tradition de Noël « Les chocolats »	Cantine
Vendredi 31 décembre	<i>Tennis</i> : Réveillon	Salle des fêtes
Vendredi 14 janvier 2005	Municipalité : Vœux du Maire à 18 heures 30	Salle des fêtes



Pour continuer à
préparer le Téléthon 2004
nous organisons une réunion



Le mercredi 20 octobre 2004

**salle de la mairie
À 20 heures 30**



La coordination départementale du TELETHON organise pour

le Samedi 16 octobre,

jour de la fête de la science, une visite du GENETHON à Evry,

pour les personnes qui se sont impliquées dans les manifestations de la Force T. Le GENETHON est le centre de recherches créé grâce aux fonds collectés par l'AFM. Quarante places sont prévues ce jour-là pour les Creusois, dont quelques-unes pour St Dizier Leyrenne.



Départ prévu le matin à 06h30 à GUERET.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie.



Leyrenne Patrimoine

Journées du patrimoine



Comme chaque année, le retour de l'automne coïncide avec les journées du patrimoine (à moins que ce soit l'inverse!...) C'est l'occasion de découvrir ou de redécouvrir des trésors cachés ou méconnus que nous ont légués nos ancêtres.

Le thème 2004 était « sciences et techniques », l'occasion pour la communauté de communes de faire revivre une partie de son passé industriel et artisanal.

C'est ainsi qu'une soixantaine de personnes ont pu découvrir des métiers liés à la vie rurale et aujourd'hui disparus au cours d'une promenade dans le bourg.



La balade débuta par la gare où le sabotier nous attendait dans le hall.

Le groupe passa ensuite devant l'ancienne bascule publique et l'ancien abattoir avant de s'arrêter au lavoir de têtfont où chacun put admirer la qualité de réfection du mur de soutènement.

Les marchands de vin et autres bistrotiers ne furent pas oubliés avec la visite d'un chai abritant encore un foudre de belle contenance, là étaient regroupés des outils de tonneliers.

Le cidrier fit une belle démonstration de son savoir-faire et chacun put repartir avec une bouteille de jus de pomme avant de se rendre à la salle de la mairie où une exposition de reproductions d'actes d'état civil du 18ème siècle évoquait des métiers aujourd'hui oubliés de tous. Qui a jamais entendu parler d'un marchand de vieux drapeaux à St Dizier ou d'un maître chirurgien à Murat ?

Remercions tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce bel après-midi, accompagné par une météo clémente, soit en prêtant du matériel, en mettant leurs locaux à notre disposition ou en animant les visites et plus particulièrement André Bodeau, Eugène Rampignon, Claude Fougeron, M. et Mme Rieux et Lucien Virevialle.

TOUR DE LA COMMUNE



Grand succès populaire et sportif que cette onzième édition du Tour de la commune de Saint-Dizier-Leyrenne, organisée par le Leyrenne-Athlétic-Club (LAC).

Plus de cent coureurs sont venus s'affronter dans une épreuve très appréciée par son originalité. En effet, Le Tour de la commune se dispute par équipe de trois coureurs et sur trois parcours différents dont les distances varient de 8,5 km à 11,5km.

Un réel succès sportif

Il est attribué à chaque coureur un nombre de points correspondant à sa place dans l'étape (1 pt pour le 1er, 2 pts pour le 2e, etc.). Le cumul des points de chaque étape permet d'établir le classement final, l'équipe gagnante étant celle qui cumule le plus petit nombre de points et donc atteint le score le plus court.

Cette onzième édition est un réel succès sportif de par son intensité et son suspens, puisqu'il a fallu attendre la dernière étape pour connaître le vainqueur final. Comme on s'y attendait, trois équipes se sont disputées la victoire : le SAM Guéret, vainqueur des deux dernières éditions ; le SPIRIDON et le LAC I. Lors de la première étape, Guy Barlet (LAC), parti à fond, comme à son habitude, ne pouvait malgré tout pas empêcher Bertrand Damiens (SAM) de s'imposer et finissait second, tandis que Mario Dacruz (SPIRIDON) terminait pour sa part 6e. Lors de la seconde étape, Marc Poulet (SPIRIDON) s'imposait sur un rythme effréné devant un vaillant Christophe Conroix (LAC) 2e et un valeureux Simon Damiens (SAM) 3e.

A l'issue de ces deux étapes, le SAM et le LAC étaient à égalité avec quatre points devant le SPIRIDON sept points.

Lors de la troisième et dernière étape, Laurent Moreau (SAM) ne pouvait suivre le rythme et laissait Bernard Sanguin (SPIRIDON) et Stéphane Marillier (LAC) en découdre pour la victoire finale. Ce dernier finissait par l'emporter au terme d'une accélération dans la principale difficulté de l'étape ; alors que Moreau finissait 5e.

La relève est bien présente

A l'issue de l'épreuve et comme de coutume au Leyrenne-Athlétic-Club, Gilbert Carrozza a invité tous les participants au pot d'après course et au buffet gratuit. Visiblement satisfait, il ne manquait pas de remercier tous les bénévoles et de souligner que la relève était bien présente, avec Jérémy Debousset, vainqueur de plusieurs courses cet été (Arrènes, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Léger-le-Guérotois, etc.) et Mélody Depardieu, qui ont remporté le challenge départemental dans leurs catégories.



Les résultats après l'arrivée :

Le LAC (Barlet, Conroix, Marillier) est 1er avec 5 points ; le SPIRIDON (Dacruz, Poulet, Sanguin) est 2e avec 9 points et le SAM (Damiens, Damiens, Moreau) est 3e avec 9 points.

La première équipe féminine (Christine Durand, Dominique Pavard, Sophie Conroux) est celle de la Celle-Dunoise et la deuxième équipe féminine (Marianne Carozza, Carole Faure, Nathalie Geissel) est « Les Championnes de Saint-Dizier ».



ANIMATIONS

ST DIZIER LEYRENNE

**Samedi
30
octobre
2004**

Soirée Déguisée Halloween

Organisée par le Comité des Fêtes

 Salle des fêtes 

17 heures : Défilé déguisé
dans les rues



20 heures : REPAS

Fondu creusois / frites

Dessert + café

Adultes 10 €

enfants de 6 à 12 ans 5 €

moins de 6 ans gratuit



Merci de penser
aux bonbons pour
les enfants qui
défileront dans les
rues du bourg le
samedi 30 octobre
à partir de 17 h

ANIMATION MUSICALE

Réservations jusqu'au 28 octobre

05 55 64 48 53 05 55 64 46 72

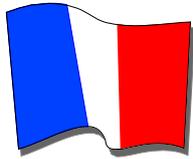
LENA



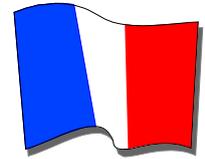
ASSEMBLEE GENERALE

Tous les habitants de la commune sont invités
à l'assemblée générale du Comité des fêtes
qui sera suivie d'un vin d'honneur
le **samedi 27 novembre à 17 heures**
salle de la mairie

COMMEMORATION DU 11 novembre



**Le Maire et le Conseil Municipal
invitent les Anciens Combattants,
les enfants des Ecoles
et toute la population**



**à la cérémonie du souvenir qui aura lieu le
JEUDI 11 NOVEMBRE 2004
à 11 heures au Monument aux Morts.**

Rassemblement à la mairie à 10 heures 30

État civil

Naissance

Benjamin, Jean-Claude, Raymond MARAUD né le 20 juillet 2004

Félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux au bébé.

Décès

Mme Jeannine CARON veuve DUBOIS (79 ans)

Mme Yvonne LABUSSIÈRE veuve PELEGE (82 ans)

Mme Gabrielle, Amélie POULETAUD veuve CHAMBON (95 ans)

M. Gaston, Roger COUQUET (75 ans)

Mme Marie-Louise FOUGERON veuve CHAMPION (80 ans)

Mme Micheline, Madeleine SEVAULT (71 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*

Déposez vos petites annonces à la Mairie

*1, rue du Colombier
23 400 St Dizier Leyrenne*

*avant le
15 janvier 2005*

Pensée...

A la faculté de médecine et de pharmacie, il est
communément admis que les comprimés ne sont
pas systématiquement des imbéciles diplômés.

Pierre DAC